



35 heures
5 jours

FORMATION COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE INITIALE + DE 50 SALARIÉS

Compétences visées



Être capable d'intégrer ses missions de "membre élu du Comité Social et Economique (CSE)" afin de représenter les salariés d'une entreprise et de développer efficacement la prévention des risques professionnels dans l'établissement.



Demande de devis



Objectifs (être capable)

- Comprendre le rôle et les missions du CSE dans l'entreprise.
- Proposer des axes d'améliorations en matière de Santé, Sécurité et Conditions de travail.

Théorie

60 %

Pratique

40 %

Accueil des participants

- Présentation du formateur et des participants
- Objectifs de la formation

Le Comité Social et Economique

- Composition du CSE**
 - Contexte de l'élection, les membres de droits
- Fonctionnement du CSE**
 - Les réunions dans les entreprises d'au moins 50 salariés
- Attributions du CSE en matière de Santé et Sécurité au Travail**
 - Attributions générales, droit d'alerte, consultations dans les entreprises d'au moins 50 salariés
- Moyens du CSE en matière de Santé et Sécurité au Travail**
 - Heures de délégation, formations, information du CSE, les moyens du CSE, recours à l'expertise dans les entreprises d'au moins 50 salariés.

Santé, sécurité et conditions de travail (SSCT)

- La prévention des risques professionnels**
 - Les différents enjeux de la prévention, les 9 PGP, les taux de cotisations AT/MP, les acteurs
- Les obligations de l'employeurs en matière de Santé et Sécurité au Travail**
 - Directive UE de 1989, formations réglementaires, registres et documents obligatoires, DUERP, PAPRIACT
- Les accidents du travail et les maladies professionnelles**
 - Qu'est ce qu'un AT/MP/accident de trajet, Mécanisme d'apparition du Dommage, les familles de risques
- L'amélioration des conditions de travail**
 - Enquêtes AT/MP, méthode ITAMAMI, méthode de l'arbre des causes, les signalements

Ateliers

- Évaluation d'une unité de travail, élaboration d'un arbre des causes, analyse d'un poste de travail

Visite des locaux

- Réaliser une visite pendant les heures de délégations (rédaction du PV de visite).

Bilan de fin de formation

- Recueil de la satisfaction des stagiaires



Personne en situation de handicap
Contactez notre référent

En intra ou en inter-entreprise



De 1 à 10 personnes

Public concerné

Elus du CSE (titulaires et suppléants)

Prérequis

Aucuns

Profil des intervenants

Formateur Comité Social et Economique, formatrice en prévention des risques liés à l'activité physique, formateurs RPS

Modalités d'évaluation

- Évaluation continue sur la participation active des apprenants
- Auto-évaluation : Réflexion des apprenants sur la manière dont ils envisagent d'appliquer ces connaissances

Méthodes pédagogique

Atelier interactif, jeux de rôles, débat, retour d'expérience, atelier ludique, visite

Moyens pédagogique

Support de présentation, vidéos, infographie, ressource en ligne

Document pédagogique

Remise d'un livret "Le Comité Social et Economique" à chaque apprenant

Attribution finale

Certificat de réalisation

Textes applicables

Loi n°2016-1088 du 8 août 2016
Loi n° 2015-994 du 17 août 2015
Ordonnance n°2017-1386 du 22 septembre 2017

Maintien des connaissances

Tous les 4 ans (Durée et programme en fonction du nombre de salariés et de la présence ou non d'une CSSCT)



02 41 30 65 15



info@prev-one.fr



www.prev-one.fr

64